



Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts :

« Pour le développement du rôle des travailleurs sociaux hors-murs en ville de Lausanne »

Rapport-préavis N° 2024 / 12

Lausanne, le 7 mars 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Après plus de 17 ans de fonctionnement, le travail social hors-murs continue de démontrer son utilité auprès des jeunes en difficulté. Fort du constat que les besoins du public et que le réseau professionnel ont néanmoins évolué, ce rapport-préavis propose de renforcer l'articulation du travail social hors-murs lausannois au sein de son dispositif social et jeunesse.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

10. Une politique sociale volontariste et du soutien à l'emploi

Une ville qui rassemble : Favoriser l'accès aux aides sociales / Poursuivre la politique de réduction des risques.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour le développement du rôle des travailleurs sociaux hors-murs en ville de Lausanne », déposé le 8 novembre 2022 au Conseil communal et renvoyé à la Municipalité le 14 mars 2023.

Les postulantes et postulants demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité de fournir un rapport portant sur : (1) les activités et missions des TSHM; (2) la cohérence de l'intégration de cette unité dans l'ensemble du service et de la direction; et (3) la coordination avec d'autres missions comparables de l'administration dont notamment la cohésion sociale, les correspondantes et correspondants de nuit, et l'animation socioculturelle; (4) l'élargissement des missions confiées aux TSHM concernant la prévention, la réduction des risques liés aux stupéfiants, l'accompagnement du jeune ainsi que le suivi éducatif; (5) ainsi qu'une augmentation des ressources affectées à cette activité qui semble essentielle pour une ville de la taille de Lausanne.

3. Contexte

L'équipe des travailleuses et travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) existe à Lausanne depuis 2006, à la suite du rapport-préavis N° 2005/47 « Mise en place d'une structure de travail social de proximité », répondant à la motion de Madame Géraldine Savary « Pour des éducateurs à la rencontre des jeunes ».

Lors du dépôt du postulat, l'équipe était composée de quatre TSHM pour un total de 3.2 ept et était rattachée à la Délégation à la jeunesse du Service quartiers, jeunesse et familles (QJF).

Depuis lors, un poste vacant de TSHM à 80% a été transformé et a permis la création d'un poste hybride de « Responsable du travail social hors-mur » et de TSHM de terrain à 80%,

afin de mieux coordonner et structurer le travail social hors-murs et le déploiement de nouveaux projets, sans pourtant négliger le travail de terrain lui-même.

Le travail de TSHM est nourri par les principes contenus dans la Charte romande du travail social hors-murs, qui définit différentes modalités d'intervention, ainsi que par les rencontres régulières de la Plateforme romande des TSHM. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de la jeunesse de la Ville de Lausanne, puisqu'il s'occupe d'une frange de la population, les 13-25 ans, qui n'est pas forcément atteinte par d'autres dispositifs, qu'ils soient rattachés à la Ville ou au Canton.

Par son travail auprès d'un public souvent en désaffiliation sociale, l'équipe de TSHM permet à de nombreux jeunes de retrouver des repères et des solutions à différentes problématiques. Le point fort du travail des TSHM reste le fait de travailler sur les principes de la libre adhésion et sans condition d'accès. C'est donc la ou le jeune qui décide si elle ou il souhaite être soutenu et à quel rythme. L'absence de critères administratifs d'accessibilité à cette aide est un élément-clé de la relation d'aide et d'accompagnement par les TSHM. Cette flexibilité leur permet d'intervenir dans les interstices des dispositifs sociaux existants et en complémentarité avec ces derniers.

Une spécificité du travail social hors-murs est son approche proactive d'aller à la rencontre des individus, plutôt que d'attendre qu'elles et ils viennent d'elles-mêmes ou d'eux-mêmes vers les TSHM. Cette façon d'agir permet ainsi d'établir des liens étroits avec les jeunes et d'identifier les besoins, les risques et les facteurs de vulnérabilité. En adoptant une posture préventive, les TSHM mettent en place des mesures, des ressources et un soutien ciblé pour réduire les risques et éviter de sévères décrochages. Elles et ils ne sont pas des pompiers qu'on envoie dans l'urgence « éteindre un feu » mais agissent en amont pour éviter qu'une crise ne se déclenche, ou interviennent en aval de celle-ci pour en comprendre les causes et empêcher qu'elle se reproduise.

Les TSHM sont des généralistes doués de passablement d'outils et de capacités, mais n'ont pas vocation à se substituer à d'autres entités du dispositif social. Dès lors, ils accompagnent régulièrement la ou le vers d'autres spécialistes pouvant apporter une expertise plus spécifique (addiction, migration, logement, endettement, etc.). L'activation et l'entretien du réseau existant sont donc une composante essentielle du travail social hors-murs.

Même si depuis la création du dispositif des TSHM à Lausanne le travail de rue a évolué et que les jeunes, leurs problématiques et leurs comportements ont changé, l'approche inhérente à ce type de travail social est toujours aussi pertinente.

4. Réponse au postulat : Pour le développement du rôle des travailleurs sociaux hors-murs en ville de Lausanne

Préambule

Conscients des enjeux mis en exergue dans ce postulat et partageant les préoccupations des postulantes et postulants, la Délégation à la jeunesse et le Service QJF avaient déjà entrepris une réflexion approfondie sur les activités, les missions et le positionnement des TSHM.

Cette réflexion a permis d'imaginer une évolution du fonctionnement du dispositif sous la forme d'un projet pilote, visant un meilleur accompagnement des jeunes les plus vulnérables, en collaboration avec différentes actrices et différents acteurs concernés par la jeunesse, au sein duquel les TSHM joueront un rôle central, tant dans sa coordination que dans le travail de terrain.

L'objectif de ce projet est de réduire les risques de rupture et d'isolement en renforçant l'ancrage de la ou du TSHM dans le réseau social et en facilitant et favorisant l'articulation des différentes mesures existantes. Une coordination de terrain, ainsi que le recours à une série d'indicateurs, seront implantés pour rendre le fonctionnement plus efficient. Ce projet

est actuellement en discussion et pourrait, le cas échéant, être déployé durant l'année 2024.

L'autre piste que le Service QJF souhaite tester est un dispositif pilote visant à accroître la présence et la visibilité des TSHM sur une zone déterminée à Lausanne. Le périmètre souhaité est celui d'un ou de deux quartiers. Le choix du terrain sera notamment déterminé par la présence de plusieurs actrices et acteurs publics et parapublics, avec lesquels les TSHM pourront construire des collaborations fortes et durables. Il s'agira d'investir non seulement les lieux de vie prisés par les jeunes, mais également de renforcer et nouer des liens avec le tissu associatif et les actrices et acteurs de terrain (centres socioculturels, associations locales, commerçantes et commerçants, police de proximité, etc.). Cet ancrage fort et permanent doit permettre de mieux identifier les jeunes en difficulté et de rechercher des solutions durables, conjointement avec les partenaires du quartier, notamment en termes de travail et formation.

Un exemple concret des résultats attendus de ce renforcement des liens sera de décrocher des places de stage découverte ou d'observation, voire des petits emplois ponctuels pour des jeunes en rupture et actuellement sans solution, afin de leur permettre de se projeter dans un avenir de formation ou d'emploi et de sortir de l'isolement. Des accords de ce type reposent sur un lien de confiance entre la ou le jeune, la ou le TSHM et l'entreprise, qui se construit dans le temps et au cas par cas. Une présence durable et régulière d'une ou un TSHM dans le quartier est donc une nécessité pour favoriser de tels liens.

Ces deux projets doivent contribuer à clarifier et à développer le volet de la politique jeunesse de la Ville qui peut être nommé « prévention » et dont les TSHM sont le fondement. Cette partie est complémentaire de l'autre volet qui peut être appelé « participation », lequel recoupe, notamment, le Conseil des jeunes, l'encouragement et le développement de projets par, pour et avec les jeunes, ainsi que la médiation sportive.

Pour cela, il a été convenu de réorganiser la gouvernance du dispositif des TSHM en transformant un poste vacant en un poste de responsable. Cette réorganisation a été initiée en 2023 et s'est concrétisée avec l'arrivée d'un responsable des TSHM le 1^{er} mars 2024. Ses missions principales seront de piloter, de faire évoluer et de pérenniser le dispositif de prévention de la politique jeunesse de la Ville de Lausanne et de diriger l'équipe des TSHM, tout en gardant une partie de son temps de travail sur le terrain auprès des jeunes.

Réponses au postulat :

1.) Les activités et missions des TSHM

Le but du travail social hors-murs continuera de s'articuler autour du développement des jeunes, du renforcement et/ou de la reconstruction du lien social, dans une perspective de prévention et de repérage précoce des vulnérabilités. Les TSHM restent une ressource importante pour les jeunes et leur environnement. Les missions et les actions menées s'inscrivent dans la durée et visent à :

- créer, maintenir et renforcer le lien social auprès des jeunes là où elles et ils se trouvent ;
- favoriser le bien-être et l'estime de soi des jeunes, ainsi que l'insertion sociale et professionnelle ;
- soutenir les activités pour les jeunes et les projets favorisant la participation active, la citoyenneté et la cohésion sociale ;
- réaliser un travail de médiation et de cohésion sociale pour les jeunes ;
- repérer les jeunes en situation de vulnérabilité, afin de pouvoir intervenir de façon précoce pour diminuer les difficultés et recréer du lien.

2.) La cohérence de l'intégration de cette unité dans l'ensemble du service et de la direction

Les TSHM font partie des travailleuses sociales et travailleurs sociaux de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, avec les assistantes et assistants sociaux scolaires et l'assistante sociale du Service de la petite enfance. L'ensemble de ces professionnelles et professionnels offrent un appui social centré sur les besoins des familles, des enfants ou des jeunes, plutôt que sur le type de prestations délivrées. Leur plus-value réside dans leur rôle d'orientation vers les différentes instances du dispositif social, et dans leur insertion au sein du dispositif enfance et jeunesse. Cela permet de toucher des personnes qui, par ignorance ou peur de la stigmatisation notamment, n'auraient pas sollicité les prestations dont elles ont besoin et auxquelles elles auraient droit. L'ancrage dans le dispositif enfance et jeunesse permet aussi à la fois de connaître les spécificités de ce public et de collaborer avec des intervenantes et intervenants qui ne relèvent pas d'une logique d'assistance, et mettent en valeur autant les ressources que les besoins des usagères et usagers.

Le réseau des TSHM comprend donc autant les instances du Service social de Lausanne (SSL) et du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP) que celles de la Délégation jeunesse, de la Brigade jeunesse du Corps de police et du Domaine vie de quartiers, et particulièrement de l'animation socioculturelle. Les TSHM partagent avec cette dernière non seulement le public des jeunes, mais aussi une approche centrée sur la libre adhésion et une attention aux ressources et besoins des jeunes. L'animation socioculturelle se consacre en priorité au travail collectif centré sur le renforcement des ressources des jeunes, tandis qu'une part importante du travail social hors-murs de la Délégation jeunesse concerne l'accompagnement individuel centré sur les besoins de chaque jeune. Les liens entre les lieux d'animation socioculturels et l'équipe de travail social hors-murs est donc étroit et les collaborations régulières.

3.) Coordination avec d'autres missions comparables de l'administration, dont notamment la cohésion sociale, les correspondantes et correspondants de nuit et l'animation socioculturelle

Le réseau est un élément primordial du travail des TSHM. Que ce soit au sein de la Ville ou au-delà, les contacts et les rencontres sont fréquentes. Parmi les partenaires de l'administration communale, des liens forts existent avec la Brigade jeunesse du Corps de police, par exemple pour discuter de l'ambiance dans les quartiers ou des moyens pour aider une ou un jeune en difficulté. Une très bonne collaboration existe aussi avec l'équipe des correspondantes et correspondants de nuit, qui agit sur les dérangements dans l'espace public. Mensuellement, la « Plateforme incivilités » joue un rôle de coordination interservices en regroupant un certain nombre d'entités de la Ville, dont le Corps de police et les correspondantes et les correspondants de nuit, ainsi que le Délégué à la jeunesse qui représente l'équipe des TSHM.

La spécificité des TSHM est toutefois d'aborder les problèmes de comportement dans l'espace public comme le symptôme d'un problème, et non pas comme le problème en soi. Elles et ils travaillent de manière holistique sur le fondement des problématiques et non pas sur leurs manifestations visibles (déprédations, criminalité, comportements à risque, etc.). Une maxime résume bien ce fonctionnement : les TSHM s'occupent des problèmes que les jeunes ont, pas de ceux qu'ils font. Le travail ne se fait donc pas sur les problèmes identifiés par l'environnement, mais sur les besoins des jeunes et leurs ressources. D'où une dimension préventive et des actions autour de projets collectifs (projet des chaises longues, film Tapis Rouge, ...) parallèlement à un accompagnement social.

Le problème du non-recours aux prestations sociales est un phénomène qu'on retrouve au sein de l'ensemble de la population, mais particulièrement chez les jeunes. Souvent,

elles ou ils ne se sentent pas légitimes pour demander des aides ou craignent d'être stigmatisés si elles ou ils s'adressent aux dispositifs de cohésion sociale. Le lien de confiance construit hors de la relation « administration-administrée/administré » et la perception que les TSHM ne sont pas une « autorité » permettent de raccrocher bon nombre de jeunes au dispositif social existant. C'est aussi une des raisons d'être du projet pilote cité dans le préambule.

Comme évoqué précédemment, les TSHM sont régulièrement en contact avec les actrices et acteurs de l'animation socioculturelle et avec les différentes structures de la Fondation pour l'animation socioculturelle Lausannoise (FASL) ou de la Ville de Lausanne.

- 4.) Elargissement des missions confiées aux TSHM concernant la prévention, la réduction des risques liés aux stupéfiants, l'accompagnement des jeunes ainsi que le suivi éducatif

Ces différentes missions sont déjà réalisées par l'équipe des TSHM, le suivi individuel étant même au cœur de leur fonctionnement. Dans leurs rencontres avec les jeunes, elles et ils peuvent aborder les problématiques liées à l'addiction et prôner un discours de prévention et de réduction des risques. Ils font donc de facto de la prévention primaire et secondaire. En revanche, au contraire des structures spécifiques comme « Départ » du CHUV, cette composante n'est en principe mobilisée que de manière personnalisée là où un besoin est identifié.

Les TSHM sont aussi des ressources de prévention et sont associés aux différentes campagnes que réalise le Service QJF, que ce soit sur les questions d'alcool, des écrans, d'éducation ou dernièrement pour la campagne « Parlons puff ! ». Leur rôle d'expertes et d'experts de la jeunesse est précieux.

- 5.) Une augmentation des ressources affectées à cette activité qui semble essentielle pour une ville de la taille de Lausanne

Comme l'indiquent les postulantes et postulants, le ratio ept/population est plus élevé pour la Ville de Genève qui, pour une population de 202'000 personnes, dispose d'une équipe 12.75 ept de TSHM, soutenue par deux responsables pour un total de 1.6 ept.

La comparaison est toutefois complexe, dans la mesure où les missions peuvent varier d'une commune à l'autre. La forte complémentarité des TSHM avec les autres professionnelles et professionnels du domaine de la jeunesse, de l'éducation, de l'animation socioculturelle, de la sécurité et du social fait par ailleurs que les ressources d'un domaine peuvent soulager celui des TSHM, ou inversement. Par ailleurs, la situation des jeunes est également sujette à évolution et variation d'une commune à l'autre. Depuis plus de 10 ans, la tendance à Lausanne et dans la plupart de la Suisse va à une diminution des problématiques liées à la présence des jeunes dans l'espace public ou à la délinquance, et à une augmentation des problématiques liées à l'isolement ou à la santé mentale.

Le rôle des TSHM est donc appelé à évoluer et à s'inscrire également dans la complémentarité des interventions en santé mentale pour les jeunes. Cette problématique est identifiée par le Canton, qui a répondu récemment au postulat Ryff sur la santé mentale des jeunes¹. La Ville de Lausanne est également intervenue au sortir de la période de crise COVID-19 avec la campagne « Pas top à cause du Corona ? », afin d'offrir des ressources aux jeunes et aux professionnelles et

¹ 23_RAP_46 RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL sur le postulat Monique Ryf et consorts « Santé mentale des jeunes : quelle prise en charge à la sortie de la pandémie ? » (22_POS_10)

professionnels qui les côtoient. La Ville de Lausanne compte adapter son dispositif de prévention et de promotion de la santé en s'appuyant sur les connaissances actuelles en matière de bien-être psychique des jeunes.

5. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Les TSHM font partie du dispositif de la Ville de Lausanne pour assumer ses responsabilités sociétales en termes de cohésion sociale et de prévention et promotion de la santé.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2024 /12 de la Municipalité, du 7 mars 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johann Dupuis et consorts :
« Pour le développement du rôle des travailleurs sociaux hors-murs en ville de Lausanne ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter